

Projet de délibération du 26 juin 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées».

(renvoyé à la commission des finances
par le Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2017)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- des dizaines de personnes employées de la Ville de Genève ont été contraintes de quitter leur emploi à 62 ans à la suite du changement d'organisation de leur caisse de retraite et des modifications subséquentes du statut du personnel;
- la perte financière qui frappe ces personnes s'élève dans certains cas à plusieurs dizaines de milliers de francs;
- ces personnes doivent s'inscrire au chômage et dépendent donc de l'aide sociale en attendant de pouvoir toucher l'AVS;
- malgré leurs demandes réitérées, la Ville de Genève s'est refusée systématiquement à régler ces situations difficiles par une prolongation d'activité jusqu'à 64 ans;
- malgré l'article 18 du statut du personnel qui conditionne tout changement dudit statut à l'ouverture de négociations avec les partenaires sociaux, la Ville refuse toute entrée en matière;
- il est inadmissible que la Ville de Genève se prétende employeur exemplaire alors qu'elle plonge des dizaines de ses employés dans la précarité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève ouvre sans délai des négociations avec les partenaires sociaux en vue de régler la situation des dizaines de personnes employées de la Ville de Genève qui sont ou qui ont été contraintes de

prendre une retraite anticipée alors qu'elles ont demandé et motivé une prolongation de leur engagement jusqu'à 64 ans.